

# La lettre de l'épargne N°43 : ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS D'ORANGE, EXERCEZ VOS DROITS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !

## **ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS D'ORANGE : EXERCEZ VOS DROITS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !**

### **L'ÉDITO DE NADIA ZAK CALVET**

*DSC Adjointe UES Orange, en charge de l'Épargne Salariale, Présidente du Conseil de Surveillance du Fonds Orange Actions*

#### **Agir : vote et engagement CFDT**

En détenant des parts ou actions d'une entreprise, vous possédez un droit d'intervention en votant sur les résolutions proposées par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ces résolutions ont pour finalité de permettre le fonctionnement de l'entreprise pour décliner opérationnellement sa stratégie mais également, elles positionnent l'entreprise sur le partage de la richesse en proposant l'affectation du résultat par l'attribution d'un dividende.

Lors des dernières élections sur l'actionnariat salarié à Orange, la **CFDT** Orange vous a proposé ses orientations pour préserver et défendre l'actionnariat salarié.

En me désignant lors de la pré consultation pour vous représenter au sein du Conseil d'Administration, mon engagement sera orienté pour :

#### **· Agir pour être un acteur influent au sein du Conseil d'Administration :**

En renforçant l'actionnariat salarié pour atteindre et dépasser les 10% du capital d'Orange détenus par le personnel notamment par offre réservée à tout le personnel (ORP) de façon régulière.

#### **· Agir pour promouvoir une politique industrielle**

En intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans le cadre de la transformation de son business model.

#### **· Agir pour soutenir un partage attractif équilibré et raisonnable de la valeur créée**

En trouvant un équilibre acceptable du dividende pour répartir la richesse créée dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et en préservant les intérêts patrimoniaux des actionnaires salariés ;

En veillant à la pérennité et à la compétitivité de l'entreprise par des investissements de long terme soutenant le projet industriel ;

En proposant un dividende majoré de 10% pour l'actionnariat de long terme, favorisant ainsi la stabilité de l'actionnariat et des fonds propres.

Dans la continuité de ces engagements et de nos orientations pour préserver l'intérêt de l'actionnariat

salarié, vous trouverez ci-après notre politique de vote pour l'AG 2025.

*(toutes les infos dans documents)*

La lettre de l'épargne N°43 : ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS D'ORANGE, EXERCEZ VOS DROITS  
Infos pratiques

## **Suivez-nous sur les réseaux !**

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[La lettre de l'épargne N°43 : ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS D'ORANGE, EXERCEZ VOS DROITS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !](#)